
Mixité conjugale, mixité individuelle, mixité généralisée

Gabrielle Varro



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/esp/3153>

DOI : [10.4000/esp.3153](https://doi.org/10.4000/esp.3153)

ISSN : 2532-0319

Éditeur

Centre d'Information sur l'Éducation Bilingue et Plurilingue

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2018

Pagination : 69-76

ISSN : 1127-266X

Référence électronique

Gabrielle Varro, « Mixité conjugale, mixité individuelle, mixité généralisée », *Éducation et sociétés plurilingues* [En ligne], 45 | 2018, mis en ligne le 01 décembre 2020, consulté le 04 décembre 2020.

URL : <http://journals.openedition.org/esp/3153> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/esp.3153>

MIXITÉ CONJUGALE, MIXITÉ INDIVIDUELLE, MIXITÉ GÉNÉRALISÉE

Gabrielle VARRO

A partire dall'evocazione del matrimonio misto in Francia da cinquant'anni, l'autrice sviluppa una critica dell'omogamia, diventata una norma che si oppone alla mescolanza non appena essa implica un partner "diverso", straniero o migrante. Ma che cosa significa "sposare il diverso"? La riflessione sbocca su un'analisi del senso della mescolanza in quanto concetto inglobante, che permette ad ogni individuo di accettare tutte le sue complessità.

Parole chiave: coppia mista, prova di forza coniugale, omogamia, migrazione, demistificazione, mescolanza generalizzata, potenziale di trasformazione sociale

Taking off from existing research on mixed marriages in France since half a century, the author develops her analysis of homogamy, a norm that opposes mixedness when it implies a partner marked as «different»-foreigner or migrant. But what does «marrying someone different» mean? Her thinking leads to a critical analysis of the meanings of mixedness as a global concept that allows all individuals to assume all their complexities.

Key-words: mixed couple, conjugal power struggle, homogamy, migration, complexity, demystification, generalized mixedness, potential of social transformation

CHOIX DU CONJOINT

Les sociologues du mariage et de la famille étudient depuis longtemps les corrélations menant au choix du conjoint; les données sur la classe sociale, l'âge, la religion, le niveau d'éducation, l'occupation, etc. de chaque partenaire du couple sont comparées pour déterminer s'ils se ressemblent (1) ou s'ils sont différents, si un couple est «bien assorti» ou potentiellement conflictuel. La question du «pouvoir relatif» de l'un ou l'autre conjoint, c'est-à-dire de la distribution du pouvoir entre les conjoints, était évoquée dès lors qu'ils accusaient une disparité plus ou moins notable sur un ou plusieurs de ces facteurs.

En France, les statistiques fondées sur le recensement officiel de la population ont distingué une catégorie de mariage appelée «mixte», lorsque les conjoints sont de nationalités différentes. Mais dans les recherches plus qualitatives, ainsi que dans les statistiques officielles de la plupart des autres pays, des facteurs supplémentaires spécifiques entrent en ligne de compte pour définir la mixité: langues, diplômes,

Mixité conjugale, mixité
individuelle, mixité généralisée
G. VARRO

LA QUESTION DU
POUVOIR CONJUGAL

religions, pays de naissance, ethnies, races...

Lorsque j'ai commencé à étudier les couples franco-américains résidant en France dans les années 1970, mon objectif était de saisir pourquoi le bilinguisme de leurs enfants revêtait une telle importance. En effet, les deux objectifs principaux de l'association qui m'a servi de «terrain» (l'AAWE) étaient le bilinguisme des enfants et la transmission de la citoyenneté américaine.

D'après la statistique française, un mariage entre français et américains entrait bien dans la catégorie de mariage mixte. D'après l'analyse des corrélations appliquée aux données issues des réponses des femmes américaines au questionnaire (134 des 250 membres de l'association de l'époque l'ont rempli et renvoyé), les configurations constatées (dominance d'un des partenaires ou égalité conjugale) m'ont permis de formuler quelques hypothèses, dont celle qui semble la plus importante à souligner et que l'on appellera plus tard la «fonction laboratoire» de ces familles. En effet, la famille mixte permet de voir comment *toutes les familles* fonctionnent, parce que les choix opérés pour la transmission des éléments de leur propre identité aux enfants et ses effets sont visibles à l'oeil nu, contrairement aux familles dans lesquelles tous les membres partagent la même langue, la même religion, la même nationalité, etc., où il est difficile de distinguer ce qui revient au père ou à la mère.

Car les enfants ont toujours été un enjeu majeur pour les couples et les familles – chaque côté voulant imprimer leur identité sur la progéniture – ainsi que pour les États-Nations (Singly 1976; Rollet 1991). Quelle est la situation des deux parents dans cette rivalité/compétition?

Les études sociologiques sur le choix du conjoint cherchaient à répondre à la question «Qui épouse qui?» La réponse incontournable, en France comme aux États-Unis, était *like marries like*, traduction approximative: «qui se ressemble s'assemble». Cette homogamie signifie que les conjoints sont «proches» en termes d'origine socio-économique, de niveau éducatif, d'âge, et ainsi de suite. Plusieurs théories avaient été avancées pour étayer cette homogamie et la maintenir en cas de disparité. La théorie de l'échange réciproque (2), par exemple, peut être illustrée par la proposition (tirée des réponses des femmes américaines): «j'accepte d'élever l'enfant dans ta religion si tu acceptes de parler anglais à la maison».

La théorie des ressources signifie que chaque partenaire amène à son couple des «ressources» d'une valeur variable - un statut social, un salaire, du charme, ou tout autre attribut. Dans les couples mixtes, la nationalité, la langue, la religion, l'appartenance ethnique... devien-

Mixité conjugale, mixité
individuelle, mixité généralisée
G. VARRO

LE BILINGUISME
COMME MESURE DU
POUVOIR CONJUGAL

PERCEPTIONS DES
COUPLES MIXTES

ment des «ressources» représentant un certain pouvoir pour le membre majoritaire de la famille, et potentiellement une faiblesse ou une infériorité pour le membre minoritaire. Par exemple, dans les familles franco-américaines étudiées, il s'est avéré que les femmes qui avaient un niveau d'éducation égal ou supérieur à celui de leur mari ont réussi mieux que les autres à imposer des choix menant au bilinguisme de leur enfant.

Que la relation conjugale soit une question de distribution du pouvoir est parfois explicitement exprimé par les Américaines lorsqu'elles expliquent pourquoi elles voulaient que leur enfant soit bilingue :

“C'est une affaire de pouvoir. Être capable de transmettre ma langue était une façon de montrer que j'étais une partenaire à égalité dans mon mariage, avec autant d'influence sur les enfants que mon mari. Que ma culture et ma langue étaient aussi importantes que les siennes; cela se verrait puisqu'*une partie de moi ferait partie d'eux.*”

Une des originalités de mon étude était de montrer que le bilinguisme de l'enfant est devenu la *mesure* de la distribution du pouvoir entre conjoints. Car un enfant déclaré “bilingue” avant l'âge de 11 ans impliquait que des choix concrets avaient été faits par les parents – particulièrement la langue qu'ils parlaient ensemble et avec l'enfant et le pays où ils passaient leurs grandes vacances. Pour que ces choix se fassent, la relation conjugale devait être relativement égalitaire, c'est-à-dire que la femme transplantée devait avoir suffisamment de “pouvoir” pour obtenir les sacrifices nécessaires, ou la collaboration active, de son conjoint (Varro 1984).

En effet, comment une femme étrangère pouvait-elle à cette époque trouver sa place au sein d'une famille française, se sentir valorisée, reconnue? La réponse résidait dans le bilinguisme de l'enfant, qui portait témoignage de l'identité de sa mère *en parlant sa langue* en plus de celle du père français et du pays de résidence. Des compromis quant au type de prénom attribué et à la religion transmise étaient aussi des indications que le couple s'efforçait d'atteindre une égalité conjugale.

Par la suite, l'étude des couples mixtes s'est déportée sur des situations socialement bien différentes de celles des couples composés d'un-e Français-e et d'un-e citoyen de «pays développé», à savoir de couples incluant un-e conjoint-e identifié-e comme migrant-e (*cf.* Streiff-Fenart 1985). La plupart des chercheurs travaillant sur la mixité matrimoniale des couples franco-étrangers en France ont souligné les problèmes institutionnels et les difficultés sociales qui les assaillent (stéréotypisation, discrimination). Lorsque l'approche est moins négative, c'est généralement pour proclamer que le mariage avec le/la Français-e

Mixité conjugale, mixité
individuelle, mixité généralisée
G. VARRO

NOUVELLE
DÉFINITION DU
COUPLE MIXTE

«prouve» que l'élément étranger s'est bien intégré, un point de vue partagé par bon nombre d'historiens spécialisés dans l'immigration: l'assimilation est décrétée "réussie" quand l'immigré-e, étant donné le statut social affaibli qui lui est associé, épouse un-e Français-e «de souche» (Tribalat 1996). La mixité est alors souvent interprétée en termes de dominant/dominé; seul Pierre Achard (1998), sociologue du langage, a avancé l'idée qu'au contraire, la mixité pouvait fonder une éthique de l'égalité conjugale.

Quel que soit le point de vue, les réalités sociales, légales et administratives dans tous les pays incluent un certain degré de xénophobie qui rend la vie dure aux étrangers, immigrants et couples mixtes.

Depuis la fin des années 1970, avec la montée de l'extrême droite en France, le thème de l'immigration et sa cohorte de "problèmes", relayés par des préconceptions, préjugés et discriminations (Allal *et al.*, 1977), envahit la presse et la politique (Bonnafous 1991). De telles conceptions sont encore présentes de nos jours; des lois sont régulièrement votées à l'Assemblée Nationale pour contrôler l'entrée et la vie des étrangers en France; toutes contiennent des articles visant à contrôler les mariages mixtes (3). La mise en accusation des mariages «blancs» (de complaisance) dans les médias finit par rendre suspects tous les migrants et couples mixtes (Barats 1999).

Pierre-André Taguieff (1987) parle de "mixophobie". Comme la peur du bilinguisme (Gadet & Varro 2006), la phobie de la mixité renvoie sans doute au mythe de l'unité, de ce *Un* qui a disparu pour toujours et que l'on cherche depuis Platon à retrouver mais en vain (Nancy 1992). L'obsession avec une «race pure et sans mélange» est à la racine de tous les nationalismes qui, après les autres génocides du 20^{ème} siècle, ont mené à la purification ethnique en Bosnie (Krieg 1996), au Rwanda, en Côte d'Ivoire ... Nous sommes de nouveau témoins d'un nationalisme extrême aujourd'hui en Europe. La mixité, et son jumeau le *métissage*, conjuguent des peurs et des phobies.

Aujourd'hui en France, des sociologues actualisent la notion de couple mixte, en étudiant le choix du conjoint parmi les descendants de migrants. Ces couples ne sont plus légalement ou administrativement «mixtes» selon la définition française (Filion & Varro 2005); les deux partenaires sont souvent déjà nés en France et la variété de types de couples rencontrés ne peuvent pas être tous analysés de la même manière (Collet & Santelli 2012). Autrement dit, est révélée la diversité d'une catégorie que certains sont tentés de considérer comme d'un seul tenant. Cette approche change la définition même de la mixité, puisque le critère classique «nationalité et lieu de naissance» est remplacé par des réalités sociales et politiques mais aussi par un nouvel

Mixité conjugale, mixité
individuelle, mixité généralisée
G. VARRO

LA MIXITÉ
COMME CONCEPT

investissement des particularismes culturels hérités ou redécouverts qui composent leur «mixité».

Quant aux enfants de couples mixtes, leur mixité ne reproduit pas nécessairement celle des parents (Unterreiner 2015); d'ailleurs, tous les individus de parents «mixtes» n'adhèrent pas nécessairement à ces identités. Dans ma suivie des familles franco-américaines (Varro 1998), la 2^{ème} génération se montrait déjà bien détachée de l'obsession maternelle avec le bilinguisme, et leurs enfants – la «3^{ème} génération» – grandissaient essentiellement en français.

Dans un numéro special de la revue *Langage et Société* (Deprez et alii. 2014), la comparaison internationale s'est avérée fondamentale pour commencer à comprendre des situations multilingues et mixtes à travers le monde, en sortant de nos approches “occidentales” ethnocentrées.

Je vais maintenant tenter de m'élever au-dessus des études de cas pour envisager la mixité en tant que *concept* et tenter de voir ce qu'il peut signifier. Mais cela exige la démystification de certains présupposés tenaces, tels que «identité» et «origine».

Il y a plus d'un quart de siècle, dans un discours inaugural devant l'Association Internationale pour la Recherche Interculturelle à Paris en 1991, Jean-Pierre Vernant exprima sa surprise devant le problème que l'identité semblait poser aux chercheurs. Il déclara qu'en 1942, dans la Résistance, ses camarades et lui accordaient très peu d'importance à leurs propres identités ou origines. Ce qui comptait était leur engagement dans la défense des valeurs de l'humanité contre la barbarie. Il est vrai que les origines (identités) n'ont pas toujours revêtu l'importance personnelle et sociale qu'elles semblent avoir depuis la fin de la Deuxième Guerre Mondiale. Un fait que certains chercheurs, moi y compris, déplorons (Amin Maalouf 1998). Car nous avons tous au moins deux «origines» parentales et sommes tous, par conséquent, «mixtes».

Au lieu d'opposer ceux qui croient en l'identité et ceux qui croient à la mixité, je suggère que la mixité qui compose chacun de nous est précisément ce qui nous libère du piège de l'enfermement dans une seule de nos origines et nous permet de les assumer toutes. La capacité d'assumer tous les divers éléments qui nous composent exige de la confiance en soi et l'acceptation que l'identité est toujours en construction.

Les nouvelles «identités» qui s'affirment de nos jours (LGBTQ, par exemple), donnent à tous la liberté d'accepter leurs propres complexités. Bien sûr, même parmi les «nouvelles identités», certains ont tendance à retomber dans les catégories simplistes, ce qui montre com-

Mixité conjugale, mixité
individuelle, mixité généralisée
G. VARRO

LA MIXITÉ COMME
CAS GÉNÉRAL

CONCLUSION:
POTENTIEL DE
TRANSFORMATION
DE LA MIXITÉ

bien l'endoctrinement social multi-séculaire est enduring. Mais cela nous rappelle aussi que la catégorisation fait partie de la structure même de la pensée des êtres humains, comme Aristote le remarqua il y a 2,300 ans.

Finalement, rappeler l'origine au moins double de tout être humain et reconnaître la mixité inhérente de chacun, signifie *qu'elle est le cas général*. La mixité n'est pas réservée à un type de couple ou de personne mais définit la composition individuelle complexe de chacun, comme le genre définit la composition sexuelle complexe de chacun.

Par «composition individuelle complexe» je veux dire que la mixité personnelle – celle qui est inhérente à chacun – consiste en toutes les expériences qu'on a connues, depuis la socialisation primaire en passant par les influences des «*significant others*», et qui se mêlent dans une construction en mouvement perpétuel.

Il s'ensuit que les couples mixtes – ou devrais-je maintenant dire tous les couples – réunissent des individus qui sont déjà eux-mêmes mixtes, c'est-à-dire des mélanges complexes d'éléments personnels, où certains facteurs peuvent devenir plus saillants que d'autres selon les circonstances.

Je pense qu'il est nécessaire d'effectuer cette sorte de démystification, pour se débarrasser des définitions simplistes qui nous enferment dans des identités exclusives et excluantes.

La mixité en tant que *concept* démolit certaines de nos convictions les plus chères, telles que différence culturelle, identité, exclusivisme (Jullien 2016). Les chercheurs qui se servent de la mixité pour dénoncer des inégalités devraient se méfier de ne pas retomber dans l'approche différentialiste qui oppose le *eux* au *nous*). La mixité en tant que *praxis* possède une valeur politique: œuvrer en direction du changement social et de l'amélioration des conditions d'existence.

Pour finir sur un ton plus positif, on peut souligner les avancées que la mixité a rendu possibles dans certaines sociétés. Son «potentiel de transformation» est évident dans certains événements importants, voire révolutionnaires. Pour n'en citer que deux: en l'an 2000, le recensement de la population des États-Unis comporta pour la première fois une case «*multiraciale*» pour l'auto-identification et près de sept million d'Américains l'ont cochée; en 2018, aujourd'hui donc, quand vous créez un compte google, on vous demande votre identité sexuelle et on vous donne quatre choix: «masculin», «féminin», «préfère ne pas dire» ou «personnalisé»...

Qu'ils militent pour la reconnaissance et l'acceptation de la diversité dans des associations de familles «mixtes», ou qu'ils vivent «comme

RÉFÉRENCES

n'importe qui» avec les personnes de leur choix, progressivement les individus affirment leur propre mixité et ne se laissent plus mettre en case.

- ACHARD P. 1998. La norme par rapport à la notion de "mariages mixtes": Tradition et modernité, pp. 251-276 in C. PHILIPPE G. VARRO & G. NEYRAND (éds.), *Liberté, Égalité, Mixité. Une sociologie du "couple mixte"*. Paris: Anthropos.
- ALLAL T., J.-P. BUFFARD, M. MARIE & T. RAGAZZOLA. 1977. *Situations migratoires*. Paris: Galilée.
- BARATS C. 1999. Immigration: carrefour de la suspicion (discours présidentiels et juridiques), pp. 43-58 in *Perspectives croisées sur l'immigration. Mots* N° 60 (sept.).
- BONNAFOUS S. 1991. *L'immigration prise aux mots. Les immigrés dans la presse au tournant des années 80*. Paris: Éd. Kimé.
- COLLET B. & É. SANTELLI. 2012. *Couples d'ici, parents d'ailleurs. Parcours de descendants d'immigrés*. Paris: PUF.
- DEPREZ C., B. COLLET, G. VARRO (dirs.). 2014. Familles plurilingues dans le monde. Mixités conjugales et transmission des langues, *Langage et Société* n° 147, 1^{er} trim.. Paris: Éd. de la MSH.
- FILHON A. & G. VARRO. 2005. Les couples mixtes, une catégorie hétérogène, pp. 483-504 in C. LEFÈVRE & A. FILHON, *Histoires de familles, histoires familiales. Les Cahiers de l'INED* n° 156.
- GADET F. & G. VARRO. 2006. Le «scandale» du bilinguisme. Langues en contact et plurilinguismes. *Langage et Société* 116 (juin).
- JULLIEN F. 2016. *Il n'y a pas d'identité culturelle. Mais nous défendons les ressources d'une culture*. Paris, L'Herne.
- KRIEG A. 1996. La 'purification ethnique' dans la presse. Avènement et propagation d'une formule, 109-126 in *Les médias dans le conflit yougoslave. Mots/Les langages du politique* n° 47 (juin).
- MAALOUF A. 1998. *Les identités meurtrières*. Paris: Grasset.
- NANCY J.-L. 1992. Un sujet?, pp. 47-114 in MICHELS A., NANCY J.-L., SAFOUAN M. VERNANT J.-P. & D. WEIL, *Homme et sujet. La subjectivité en question dans les sciences humaines*. Paris: L'Harmattan.
- ROLLET C. 1991. L'enfance, un bien national? Approche historique, pp. 310-319 in SINGLY F. de (éd.). *La famille. L'état des savoirs*. Paris: La Découverte.
- ROSENFELD M. J. 2005. A Critique of Exchange Theory in Mate Selection, *American Journal of Sociology* 110 Number 5 (March).
- SINGLY F. de. 1976. La lutte conjugale pour le pouvoir domestique, *Revue Française de Sociologie* 18: 81-100.
- STREIFF-FENART J. 1989. *Les couples franco-maghrébins en France*.

Mixité conjugale, mixité
individuelle, mixité généralisée
G. VARRO

Paris: L'Harmattan.

TAGUIEFF P.-A. 1987. *La force du préjugé. Essai sur le racisme et ses doubles*. Paris: La Découverte.

TRIBALAT M. 1996. *De l'immigration à l'assimilation. Enquête sur les populations d'origine étrangère en France*. Paris: La Découverte, INED. Avec la collaboration de P. SIMON et B. RIANDEY.

UNTERREINER A. 2015. *Les enfants de couples mixtes: liens sociaux et identités*. Rennes: Presses Univ. de Rennes.

VARRO G. 1998. Does bilingualism survive the second generation? Three generations of French-American families in France, pp. 105-128 in G. VARRO & S. BOYD (Issue eds.), *Americans in Europe, a Sociolinguistic Perspective. Probes in Northern and Western Europe*. *International Journal of the Sociology of Language* n° 133.

VARRO G. 1984. *La femme transplantée. Une étude du mariage franco-américain et le bilinguisme des enfants*. Lille: Septentrion.

NOTES

(1) La notion de «ressemblance/différence» peut aller loin. Dans les années 1950-60, certains chercheurs nord-américains se sont penchés sur des facteurs tels que la taille, la couleur des cheveux ou des yeux...

(2) «Status-caste exchange theory predicts that in interracial marriages one partner's socio-economic status is exchanged for the other's racial caste status» (Rosenfeld 2005).

(3) Cf. Lois 93-1027 du 24 août 1993 & 93-1417 du 30 déc 1993, «lois Pasqua»; Loi 97-396 du 24 avril 1997, «loi Debré»; Loi 98-349 du 11 mai 1998, «loi Chevènement» relative à l'entrée et la résidence des étrangers en France et à l'asile politique (RESEDA); Loi 2003-1119 du 26 nov 2003 relative à l'entrée et la résidence des étrangers en France et à l'asile politique (CESEDA) et les réformes votées depuis (dont la Loi de 2007 sur les tests ADN pour prouver l'ascendance); Loi 2006-911 du 24 juillet 2006, «loi Sarkozy»; Loi 2006-1376 du 14 nov 2006 sur le contrôle et la validité des mariages.